



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Service Environnement et Risques
Bureau forêt, chasse, nature
ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr

Bourges, le **14 JUIN 2022**

MOTIVATIONS

de l'arrêté préfectoral fixant le cadre de l'organisation des mesures administratives de régulation des sangliers du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Le projet de l'arrêté préfectoral fixant le cadre de l'organisation des mesures administratives de régulation des sangliers du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 10 au 31 mai 2022.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Il ressort de cette consultation qu'aucune personne ne s'est prononcée sur ce projet d'arrêté.

Aucune modification n'a été apportée au projet d'arrêté suite à la consultation du public.

Le directeur départemental,

Eric DALUZ